

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Acceptation de don d'un violon pour le service Conservatoire de musique

Décision D-2025-058

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a délégué au Président de prendre toute décision relative à l'acceptation des dons et legs non grevés de charges et de conditions ;
- **Considérant** la volonté de DON au Conservatoire de musique Agglo2B de Monsieur Wyszynski KONRAD ce jour ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'accepter le don effectué par Monsieur Wyszynski KONRAD, domicilié 29 lieudit Le Marchais à Courlay, dans la mesure où il n'est grevé ni de condition ni de charge et que le donateur garantit la communauté d'agglomération qu'il ne fait l'objet d'aucun gage pour une procédure juridique quelconque.

**ARTICLE 3 :** Le don est constitué d'un violon d'occasion, taille  $\frac{3}{4}$ , de marque Stentor, avec son étui, d'une valeur d'achat de 100€.

Il est effectif au 19 mars 2025 (déposé en main propre ce jour).

**ARTICLE 2 :** Le don est affecté au service Conservatoire de musique de la Communauté d'Agglomération du bocage bressuirais.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 19/03/2025

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le ..... **26 MARS 2025** .....

Notifié ou publié le ..... **26 MARS 2025** .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

